

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'asbl « Actions Arthur Guyaux », représentée par Monsieur VENS Francis, dont les bureaux se trouvent Chaussée de Mons 228 à 1480 Tubize.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 5 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section D n°247R.

Le projet consiste en la démolition d'une toiture en shed, et présente les caractéristiques suivantes :

- La toiture du parking existant est démolie ;
- Le parking est conservé ;
- Les 16 emplacements de parkings sont conservés.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux (SOL), aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au SOL concernant la zone de cours et jardin : les parkings sont conservés et les clôtures entre propriétés ne sont pas en haies vives, fil de fer tendeur avec piquets fer ou béton.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/04/2026 au 04/05/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 3 avril 2026